

La Top Familiale AG vous indemnise dans quasiment toutes les situations !

Notion d'assurés particulièrement large, couverture partout dans le monde, plafonds d'indemnisation parmi les plus élevés du marché, Protection juridique de tous les instants et Pack Familiale+. De quoi faire toute la différence !

« Qui casse, paie » est un adage bien connu. Mieux vaut donc avoir une bonne couverture familiale.

Une notion d' « assurés » particulièrement large

La Top Familiale vous couvre, évidemment, et tous les membres de son ménage. Mais pas seulement ! Sont aussi couverts :

- Vos enfants « en kot »
- Vos enfants qui viennent de quitter le domicile familial
- Vos hôtes
- Les personnes entretenues (par ex. : les parents en maison de retraite)
- La Top Familiale intervient aussi en cas de dommages causés par les animaux domestiques ou par les objets appartenant à votre client !

Mais que se passe-t-il si vous ou un membre de votre foyer est lui-même victime d'un dommage venant d'un tiers ?

Ce dernier sera couvert par sa Top Familiale pour les dommages corporels et l'éventuelle invalidité qu'il pourrait subir suite à une faute d'un enfant d'un tiers que vous gardiez ou suite à une faute ou négligence du personnel de ménage.

Des plafonds d'indemnisations élevés

La Top Familiale compte des plafonds d'indemnisation parmi les plus importants du marché :

- Jusqu'à 24.500.000 euros (indexés) pour les dommages corporels
- Jusqu'à 4.900.000 euros (indexés) pour les dommages matériels

Une couverture mondiale

Vous et les membres du ménage sont couverts partout en Belgique, mais aussi partout dans le monde !

Des extensions solides, pour une protection de tous les instants

Le Pack Familiale+

- Franchise anglaise : plus de franchise si le montant des dommages dépasse celui de la franchise prévue dans le contrat.
- Couverture des objets empruntés ou pris en location.
- Intervention en cas de dommages dans des salles de fête ou dans des locations de vacances. Même à l'étranger !

La Protection juridique

- Prise en charge des frais d'avocats, de justice et d'expertise.
- Intervention en cas d'erreur médicale.
- Intervention dans les frais de recherche des enfants perdus, disparus ou fugueurs.

Bref, avec la Top Familiale d'AG Insurance, difficile d'imaginer une situation dans laquelle vous n'êtes pas couvert !